

2013-1927  
2014-04-25

<b>GROUPE</b>	<b>1B</b>	<b>INSECTICIDE</b>
---------------	-----------	--------------------

## **FARM & RANCH BRAND POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION**

Pour utilisation sur des grains entreposés.  
Protège contre les dommages causés par les triboliums bruns de la farine,  
calandres des grains, cucujides dentelés des grains, cucujides plats,  
cucujides rous, petits perceurs des céréales et pyrales indiennes de la farine.

AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 17463 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : malathion 2,0 %  
Avertissement, contient l'allergène blé.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 10 kg, 15 kg, 20kg

AGRIUM ADVANCED  
10 Craig St.,  
Brantford, ON  
Canada N3R 7J1  
519-757-0077

2013-1927  
2014-04-25

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : POUR UTILISATION SUR DES GRAINS**  
ENTREPOSÉS : Blé, avoine, riz, seigle et de l'orge.

PROTÈGE CONTRE LES DOMMAGES causés par les triboliums bruns de la farine, calandres des grains, cucujides dentelés des grains, cucujides plats, cucujides roux, petits perceurs des céréales et pyrales indiennes de la farine.

**MODE D'EMPLOI :** Appliquer la POUDRE PROTECTRICE AU MALATHION sur le grain en utilisant la quantité appropriée, durant le chargement du grain ou lorsqu'il atteint son lieu d'entreposage définitif.

	<b>grammes/1000 kg (tonne)</b>
blé	415
seigle	450
orge	520
avoine	735
riz	550

La manière la plus pratique d'appliquer la FARM & RANCH BRAND POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION consiste à traiter le grain lorsqu'il est dans le camion ou la remorque, avant sa mise en cellule. Déterminer la quantité de grain dans le camion ou la remorque en tonnes métriques (1000 kg). Mesurer la bonne quantité de FARM & RANCH BRAND POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION telle que recommandée dans le tableau ci-dessus. Répandre la poudre uniformément sur la surface du grain. Introduire la poudre dans le grain à l'aide d'une pelle. La poudre se mélangera au grain lorsqu'il sera versé dans la trémie du transporteur à vis. Il se produira un mélange additionnel durant le déplacement du grain jusqu'au silo ou jusqu'à la cellule d'emmagasinage. Le mélange se termine lorsque la FARM & RANCH BRAND POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION et le grain s'écoulent ensemble sur le tas en forme de cône dans le silo ou la cellule.

Pour protéger les céréales entreposées contre les ravages des insectes, appliquer la FARM & RANCH BRAND POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION sur la surface du grain propre ou infesté à raison de 4,75 kilogrammes par 100 mètres carrés. Répandre la poudre uniformément sur la surface du grain. Appliquer immédiatement après l'entreposage du grain et répéter le traitement au besoin. Avec un râteau, faire pénétrer la poudre jusqu'à une profondeur de 15 centimètres.

**Recommandations sur la gestion de la résistance :** Aux fins de la gestion de la résistance, FARM & RANCH BRAND POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION contient un insecticide ou un acaricide du groupe 1B. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à FARM & RANCH BRAND POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 1B. Les individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population des insectes et acariens si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme une activation du métabolisme. Il

2013-1927  
2014-04-25

est recommandé de suivre des stratégies adaptées à la gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Le cas échéant, utiliser FARM & RANCH BRAND POUDRE PROTECTRICE DE GRAINS AU MALATHION ou les insecticides ou acaricides du même groupe (numéro du groupe correspondant au mode d'action) en alternance avec des insecticides ou des acaricides appartenant à d'autres groupes qui suppriment les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides ou des acaricides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides ou les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la tenue de registres de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimiques.
- Surveiller les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur un site ou un organisme nuisible précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AGRIMUM ADVANCED TECHNOLOGIES RP INC. au 1-800-461-6471 ou à [agriumat.com](http://agriumat.com).

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Il faut adhérer strictement à toute réglementation relative à la *Loi sur les semences* lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant rouge doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué aux grains.

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **IL EST INTERDIT** de l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

**ÉVITER** de contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation et en eau potable ainsi que les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter toute respiration prolongée de la poudre. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après l'avoir utilisé. Ce produit est hautement toxique pour les poissons et pour les abeilles exposées à un traitement direct ou à des résidus sur les cultures. Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. Consulter un agronome pour plus de renseignements sur les mesures à prendre. Ne jamais contaminer aucune masse d'eau. Les contenants devraient être hermétiquement fermés quand on ne s'en sert pas. Ne pas conserver ce produit à proximité des

2013-1927  
2014-04-25

moulées, aliments, engrais, semences et autres produits semblables. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appeler au numéro 1-866-375-4648 ou consulter le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/)

Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 100 kg par personne (environ 6 650 tonnes métriques, à une dose de 15 g m.a./tonne).

**IMPORTANT :** L'emploi de ce produit de la façon stipulée sera en deçà du niveau de tolérance de 8 parties par million pour le malathion. Le grain traité ne sera pas déclassé ni dévalorisé et il pourra être transformé en farine ou en aliment pour les animaux, en utilisant les méthodes normales de production.

**PREMIERS SOINS :** En cas d'exposition au malathion, sortir la victime de l'endroit et enlever tous les vêtements contaminés. Laver toute la peau exposée au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau. En cas d'ingestion et si la victime n'est pas évanouie, la faire vomir. Si sa respiration est faible ou irrégulière, lui donner la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Le malathion est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent en outre comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, des troubles de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés au début de la manifestation des symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

2013-1927  
2014-04-25

### **ENTREPOSAGE**

Éviter de contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination du produit. Conserver le produit dans son contenant original pendant son entreposage. L'isomalathion, un métabolite toxique du malathion, se forme lorsque le produit contenant du malathion est entreposé à une température élevée ou pendant une longue période. Le produit contenant du malathion doit être entreposé dans un endroit frais (< 20 à 23 °C), sec et bien aéré, à l'écart des semences, des engrais ou d'autres pesticides et pendant une période ne dépassant pas un an.

**ÉLIMINATION :** Vider complètement le sac. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les abeilles.

TOXIQUE pour certains insectes utiles.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.